

Membres	23
Présent(s)	18
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	2
Quorum	16

SÉANCE DU 16 JUIN 2022

- Présents au siège :** Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Françoise BENOIT, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Céleste KREYER, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Geneviève MANKA, Monsieur Bernard MATTER, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Josiane REIBEL, Monsieur Alexandre SCHNELL, Madame Lucette TISERRAND, Monsieur Frédéric GIRARD (Représentant du personnel) et Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes)
- Présents à distance :** Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND, Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67), Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA) et Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance et du Patrimoine)
- Assistaient en outre :** Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur de la Proximité et de la Relation Client) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés :** Monsieur Mustafa CAYLAK, Madame Frédérique LINGELSER, Madame Nadia MONKACHI (procuration à Monsieur Philippe BIES) et Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur Salah KOUSSA).

Le Conseil d'administration,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

CA/2022/018 : **Délégation du Conseil d'administration au Président ou au Directeur général**

Il est décidé :

1. De déléguer au Président la représentation de l'office en justice dans les contentieux dans lesquels les administrateurs ou le Directeur général sont mis en cause à titre personnel dans le cadre de leurs fonctions.
2. De déléguer au Directeur général la représentation de l'office en justice devant les juridictions administratives et judiciaires en première instance, appel et cassation, à l'exception des contentieux relevant de la compétence du Président.
3. De déléguer au Directeur général la gestion des emprunts, placements et crédits de trésorerie dans les limites suivantes :
 - Les emprunts et les opérations utiles à leur gestion
 - 150 millions d'euros pour la lettre d'offre globale
 - 15 millions pour les contrats individuels
 - Les crédits de trésorerie
 - 15 millions d'euros par contrat
 - Les opérations relatives aux placements de fonds
 - 15 millions d'euros par contrat
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité

Le Directeur général,
Jean-Bernard DAMBIER
Pour extrait conforme